3.2

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : INFRASTRUCTURES
VOIRIE - Projet de refonte de la toponymie en langue Corse et de l'adressage - Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Dispusizioni transitorii 2025 » de la Cullettività di Corsica.

Le Maire, sur proposition de la 4ème Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'adressage est une opération qui permet de localiser avec précision une parcelle ou une habitation, c'est-à-dire de « définir son adresse ».

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment celle édictée par le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, il est imposé aux maires des communes de plus de 2 000 habitants de notifier à la Direction Générale des FInances Publiques (DGFIP) la liste alphabétique des voies publiques ou privées et le numérotage des immeubles.

Les enjeux relatifs à l'adressage de nos rues, de nos villages et hameaux sont nombreux et importants :

- Pour la population :
  - améliorer le repérage et l'orientation,
  - faciliter les interventions d'urgence (ambulances, pompiers, police, etc.),
  - localiser les services urbains.
- Pour la commune elle-même :
  - améliorer les ressources et la gestion urbaine,
  - amélioration la fiscalité locale et le recensement des personnes physiques et morales.
- Pour le secteur privé :
  - une meilleure gestion des réseaux pour les concessionnaires des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications (fibre optique).

Il s'agit donc d'un élément essentiel de l'aménagement du territoire qui offre de multiples avantages aux communes et à leurs administrés. Selon les chiffres de l'INSEE, la ville de Portivechju fait partie des plus mauvais élèves de France en la matière, avec moins de 20 % de locaux adressé.

En 2022 et dans le cadre de son appel à projets relatif à l'adressage, la Cullettività di Corsica rendait éligible à financement les opérations de dénomination des voies ainsi que les audits qui précèdent cette action.

Le plan de financement du dossier délibéré par la ville de Portivechju (délibération n° 22/029/INF-VOI du 28 mars 2022) en réponse à l'appel à projets était le suivant :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT EN EUROS
- Étude préalable de recherche toponymique		42 000,00
- Accompagnement adressage		34 500,00
- Acquisition et pose des éléments signalétiques		211 549,00
- Communication auprès des administrés		15 525,00
Montant total opération		**303 574,00**
Aides CdC/AAP Adressage	**80,00%**	**242 859,20**
Total des aides sollicitées	**80,00%**	**242 859,20**
Montant HT de la part communale	20,00%	60 714,80
Montant TVA		47 852,80
Montant TTC de la part communale		108 567,60
Montant total opération TTC		351 426,80

Ce dossier n'a finalement pas été retenu par la Cullettività di Corsica.

Pour autant, la ville de Portivechju a engagé en partie le projet de refonte de la toponymie et de l'adressage sur ses fonds propres (étude préalable de recherche toponymique, accompagnement adressage) et est sur le point de lancer la consultation pour la fourniture et la pose de la signalétique (panneautique et numéros). La dépense est estimée à 211 549,00 € HT.

Le code de la voirie routière définit la voirie comme étant composée de chaussées, de trottoirs, d'accotements, de panneaux de signalisation, de marquages au sol, etc. Tout élément qui concourt à la sécurité et à l'organisation de la circulation entre dans cette catégorie. Communément, les équipements de signalisation sont des éléments à intégrer dans la conception ou la rénovation de voirie.

Le règlement d'aide de l'appel à projets « Dispusizioni transitorii 2025 » de la Cullettività di Corsica approuvé par délibération 25/038 AC du 28 mars 2025 n'excluant pas expressément ce type de dépenses de travaux, il est proposé de présenter ce dossier au Conseil Exécutif de Corse pour obtenir une aide au taux de 40 %.

Le plan de financement prévisionnel pour finaliser cette opération est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT €
Acquisition et pose des éléments signalétiques		211 549,00
Montant total opération HT		**211 549,00**
Aides CdC / Dispusizioni transitorii 2025	**40,00%**	**84 619,60**
Total des aides sollicitées	**40,00%**	84 619,60
Montant HT de la part communale	60,00%	126 929,40
Montant TVA	10%	21 154,90
Montant TTC de la part communale		148 084,30
Montant total opération TTC		**232 703,90**

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-avant présenté pour l'achat et la pose de signalétique de voirie dans le cadre de la refonte de la toponymie en langue Corse et de l'adressage sur l'ensemble de la voirie communale.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le plan de financement de l'opération révisée pour l'achat et la pose de signalétique de voirie dans le cadre de la refonte de la toponymie en langue Corse et de l'adressage sur l'ensemble de la voirie communale, comprenant une aide publique d'un montant de 84 619,60 €, soit 40,00 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 148 084,30 € TTC conformément au tableau ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT €
Acquisition et pose des éléments signalétiques		211.549,00
Montant total opération HT		211.549,00
Aides CdC / Dispusizioni transitorii 2025	**40,00%**	84.619,60
Total des aides sollicitées	**40,00%**	84.619,60
Montant HT de la part communale	60,00%	126.929,40
Montant TVA	10%	21.154,90
Montant TTC de la part communale		148.084,30
Montant total opération TTC		232.703,90

- d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de la subvention au taux qui y est indiqué.

- d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.